

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-028 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 2 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 23 février 2023 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Pascal BONETTI, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2023-039*), Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2023-028*), Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-029*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Marie-Claude REGACHE (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Sylviane BOUCHARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET (*jusqu'à la délibération n°2023-035*), Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Alexandre NANCHI, (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Jean-Luc RAMEL), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gilbert BOUCHON (à Denis JACQUEMIN).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Sylvie SONNERY, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Josiane CANARD, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Mohammed EL MAROUDI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Approbation de la subvention au projet « Rebondir 2023-2024 » de la Mission Locale Plaine de l'Ain

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 15 décembre 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 février 2023 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, précise que le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est un territoire attractif et dynamique en termes de créations d'emplois. Cela crée des besoins croissants en main d'œuvre et les entreprises rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter et pourvoir leurs offres. En parallèle, la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain (MLJBPA) et les acteurs du territoire constatent une augmentation des jeunes en décrochage la première année post-bac. Ces jeunes ont les profils suivants : des déçus des vœux de Parcoursup, des jeunes constatant que la première année d'étude est différente de leurs attentes, des échecs aux premiers examens, ou engagés dans une filière avec peu de débouchés.

Pour répondre à cette problématique, la CCPA a développé un projet expérimental et spécifique à son territoire pour éviter le décrochage post-bac et aider ses entreprises à recruter. Ce projet est nommé « Rebondir ». Après ces deux ans d'expérimentation, le bilan est très concluant.

.../...

L'objectif du projet est de mieux orienter les publics et de développer des parcours de réorientation spécifiques (découverte métier + formation) pour minimum 50 jeunes post-Bac dont l'orientation ne convient pas. Pour mener à bien ce projet, la MLJBPA va dédier une conseillère permettant également de créer des actions de découverte d'entreprises locales. La participation maximale de la CCPA à ce projet s'élève à 24 000 € annuel pour un projet estimé à 30 000 € (salaires chargés + frais de structures + actions de découvertes entreprises et métiers du territoire).

MM. Jean-Pierre GAGNE et Daniel GUEUR ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser la subvention annuelle de 24 000 € maximum annuel à la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention et ses avenants avec la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain afin de fixer les modalités du projet et du versement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 mars 2023

Publiée le **09 MARS 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

